



La Loi sur le tabac (décembre 1999) et les paradoxes de son application dans les milieux usiniérs

*The Tobacco Act (December 1999) and the paradoxes of its application in plant
environments*

*La Ley sobre el tabaco (diciembre 1999) y las paradojas de su aplicación en los
medios obreros*

Julie Dussault



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/pistes/3201>

DOI : 10.4000/pistes.3201

ISSN : 1481-9384

Éditeur

Les Amis de PISTES

Édition imprimée

Date de publication : 1 mai 2005

Référence électronique

Julie Dussault, « La Loi sur le tabac (décembre 1999) et les paradoxes de son application dans les milieux usiniérs », *Perspectives interdisciplinaires sur le travail et la santé* [En ligne], 7-2 | 2005, mis en ligne le 01 mai 2005, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/pistes/3201> ; DOI : 10.4000/pistes.3201

Ce document a été généré automatiquement le 19 avril 2019.



Pistes est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

La Loi sur le tabac (décembre 1999) et les paradoxes de son application dans les milieux usiniers

The Tobacco Act (December 1999) and the paradoxes of its application in plant environments

La Ley sobre el tabaco (diciembre 1999) y las paradojas de su aplicación en los medios obreros

Julie Dussault

L'auteure tient à remercier madame Mona-Josée Gagnon, professeure et chercheure au département de sociologie de l'Université de Montréal, qui a supervisé le travail réalisé dans le cadre de la recherche présentée.

1. Introduction

- 1 La recherche, dont il est question dans cet article, avait notamment pour objectif de faire état des perceptions des travailleurs d'usine face à la mise en vigueur de la *Loi sur le tabac* dans les milieux de travail y interdisant la consommation de produits du tabac. Ce sont précisément les résultats, liés à ces perceptions, en regard de la pertinence de la *Loi sur le tabac* et de son efficacité à améliorer la qualité de l'air ambiant, qui sont présentés dans cet article.
- 2 Il s'agit là d'une partie des conséquences issues d'une vaste étude portant sur les répercussions de la *Loi sur le tabac* dans les milieux usiniers. Cette recherche avait, pour dessein, dans une perspective exploratoire, de rendre compte des conséquences différenciées de cette *Loi* dans les différents milieux de travail, et en particulier, dans les milieux usiniers. L'enjeu social dans les entreprises étant hautement marqué parce que ce sont des milieux de travail regroupant davantage de travailleurs peu scolarisés,

bénéficiant de salaires moindres et confrontés à des conditions de travail plus difficiles et plus contraignantes.

2. Problématique

2.1 Tabagisme et défavorisation

- 3 Un survol préalable de la littérature scientifique portant sur le tabagisme a, en effet, permis de constater que les caractéristiques de la défavorisation, qui est le lot incontestable de nombre de travailleurs d'usine (mais pas de tous), sont souvent associées à une plus forte prévalence de tabagisme. En fait, au Québec, dans tout le Canada, de même qu'en France, le faible revenu est associé à un plus haut taux de tabagisme (ISQ, 1998 ; Statistiques Canada, 1996-97 ; Santé Canada, 1999 ; Bouyer et Gaffet, 1997). Les moins scolarisés sont également identifiés dans ces pays et aux États-Unis, comme étant plus nombreux à fumer la cigarette (ISQ, 1998 ; Santé Canada, 1999 ; Bouyer et Gaffet, 1997 ; Millar et Hunter, 1990, dans Lowe, 1992). Et qui plus est, une étude américaine (Gritz et coll., 1998) et une étude italienne (Slama et coll., 1992) indiquent que moins le niveau de scolarité d'un individu est élevé, moins ses chances de cesser de fumer sont grandes. Enfin, plusieurs études ont également établi qu'il existe une corrélation entre les catégories socioprofessionnelles les plus défavorisées et de plus hauts taux de tabagisme. Au Québec, les employés, les ouvriers et les manœuvres sont les plus nombreux à fumer (Roy, 1985 ; ISQ, 1992-93) et commencent plus tôt à le faire (Roy, 1985). Aux États-Unis, les cols bleus sont identifiés comme étant plus susceptibles de fumer que les cols blancs et moins enclins à cesser de le faire (US Public Health Service, 1985, dans Green et Johnson, 1990 ; Giovino et coll., 2000, dans Sorensen et coll., 2002 ; Nelson et coll., 1994 ; Moon Bang et Jay, 2001), alors que la proportion des personnes qui a essayé sérieusement d'abandonner le tabagisme est approximativement la même chez ces deux catégories de travailleurs. Puis, deux études françaises viennent aussi mettre en évidence la plus forte consommation de tabac chez les travailleurs appartenant aux catégories socioprofessionnelles les plus basses (Chauvel, 1999 ; Bouyer et Gaffet, 1997).

2.1.1 Tabagisme et travail

- 4 Alors que les ouvriers d'usine constituent un groupe relativement hétérogène en ce qui a trait à leur revenu, leur scolarité et à leurs qualifications professionnelles, on ne peut en dire autant au regard des contraintes psychologiques et physiques imposées par leur travail qui homogénéisent le groupe (Goldthorpe et coll., 1972). Or, la relation entre les différentes facettes inhérentes au travail ouvrier et le tabagisme est explorée dans la littérature. La plupart des études recensées ont relevé un lien positif jumelant diverses contraintes du travail avec l'intensité ou la prévalence du tabagisme, et même avec la difficulté de cesser de fumer. Au contraire, quelques études n'ont décelé aucun lien significatif entre ces variables. Les études inventoriées ont été menées au Canada, aux États-Unis, en Suède et en Angleterre, à l'échelle nationale ou régionale. C'est ainsi que la faible latitude décisionnelle (Landisbergis et coll., 1998 ; Karasek et coll., 1987, dans Brisson et coll., 2000 ; Mensch et Kandel, 1988, dans Brisson et coll., 2000 ; Green et Johnson, 1990 ; Hellerstedt et Jeffery, 1997 ; Westman et coll., 1985 ; Institut canadien de recherches avancées, 1991 ; Brisson et coll., 2000) ou la forte demande psychologique (Hellerstedt et Jeffery, 1997 ; Karasek et coll., 1987, dans Brisson et coll., 2000 ; Mensch et

Kandel, 1988, dans Brisson et coll., 2000 ; Green et Johnson, 1990 ; Hellerstedt et Jeffery, 1997 ; Westman et coll., 1985 ; Institut canadien de recherches avancées, 1991 ; Brisson et coll., 2000) sont associées à une forte prévalence et/ou à une haute intensité du tabagisme. Par contre, d'autres études démontrent plutôt qu'il n'y a pas de lien entre ces variables (Mensch et kandel, 1988, dans Brisson et coll., 2000 ; Kornitzer et Kittel, 1986, dans Brisson et coll., 2000 ; House et coll., 1988, dans Brisson et coll., 2000 ; Pieper et coll., 1989, dans Brisson et coll., 2000 ; Hall, 1989, dans Brisson et coll., 2000 ; Netterstrom et coll., 1991, dans Brisson et coll., 2000). Pour leur part, Green et Johnson (1990) rapportent que certaines ont avancé que le stress lié au travail rend plus difficile l'arrêt tabagique (Caplan et coll., 1975, dans Green et Jonhson, 1990 ; Westman et coll., 1985, dans Green et Jonhson, 1990) et augmente l'intensité du tabagisme (Caplan et coll., 1975, dans Green et Jonhson, 1990 ; House et coll., 1986, dans Green et Jonhson, 1990). Johansson et coll. (1991) ont, par ailleurs, établi que la charge physique du travail, les contraintes physiques du travail (bruit, froid, vibrations, etc.), l'horaire de travail et le fait d'être payé à la pièce, étaient des variables également associées au tabagisme.

- 5 Dans le cadre de la recherche présentée, une attention toute particulière a par ailleurs été portée aux éléments de la littérature ayant pour objet spécifique la prohibition ou l'interdiction de fumer au travail. Nous verrons que les études répertoriées se concentrent essentiellement sur l'efficacité de telles mesures, en termes d'intensité et de prévalence du tabagisme, de même que sur les facteurs contextuels ayant une influence sur ce niveau d'efficacité. Toutefois ces informations, quoique fort utiles, nous sont apparues insuffisantes pour expliquer la dynamique sociale qui s'installe dans un milieu de travail où il y a une interdiction formelle de s'adonner au tabagisme. De nouvelles informations nous semblaient nécessaires afin de mieux comprendre les mécanismes d'efficacité des mesures anti-tabagiques. En effet, les données disponibles ne permettent pas de décrire l'expérience quotidienne des individus confrontés à ces interdictions, ce qu'ils en pensent, quel sens ils y accordent. C'est notamment à ces questions que l'étude présentée a tenté de répondre. Les nouvelles explications apportées, nous semble-t-il, ouvriront un spectre jusque là ignoré dans l'étude de l'efficacité des mesures anti-tabagiques au travail.

2.2 Éléments de la littérature portant sur les mesures anti-tabac au travail

- 6 La forte montée du nombre d'entreprises restreignant l'usage du tabac, notamment parce que les fumeurs sont connus comme ayant un plus haut taux d'absentéisme au travail, d'hospitalisation, de maladies et d'accidents de travail (Kristein, 1984 ; dans Green et Johnson, 1990 ; Whelan, 1984, dans Roy, 1985), a suscité l'intérêt de nombreux scientifiques. À cet égard, plusieurs recherches se sont penchées sur l'efficacité de la prohibition ou de la restriction de l'usage du tabac sur les lieux de travail. Pour l'essentiel, il s'agit d'études mesurant l'intensité et/ou la prévalence du tabagisme dans différents milieux de travail avant et après la mise sur pied d'une interdiction de fumer, ou encore d'études comparant l'intensité et/ou la prévalence d'usage du tabac entre des milieux de travail où il est permis de fumer et d'autres où cela est interdit. Dans le premier cas, une mesure est classée efficace si, suite à sa mise sur pied, on observe une diminution significative du nombre de cigarettes consommées par les fumeurs ou encore une diminution, toujours significative, du nombre de personnes qui s'adonnent au

tabagisme. Dans le deuxième cas, on estime que les mesures anti-tabagiques sont efficaces lorsque les milieux de travail où on les retrouve comptent significativement moins de fumeurs et/ou un nombre moins élevé de cigarettes consommées quotidiennement par les fumeurs qui persistent dans leur habitude. Les résultats obtenus dans les études menées tant aux États-Unis, en Allemagne, au Canada, en Angleterre qu'en Australie et à plusieurs échelles (locale, régionale ou nationale) sur différents échantillons sont parfois convergents alors qu'ils se révèlent d'autres fois contradictoires. Faisant front commun, la quasi-totalité des recherches recensées a montré que les interdictions tabagiques incitent les fumeurs à diminuer leur consommation quotidienne de tabac (Kinne et coll., 1993 ; Jeffery et coll., 1994 ; Stave et Jackson, 1991 ; Brigham et coll., 1994 ; Daughton et coll., 1992 ; Mullooly et coll., 1990 ; Millar, 1988, dans Gouv. du Canada, 2003 ; Stillman et coll., 1990 ; dans Gouv. du Canada, 2003 ; Brenner et Fleischle, 1994 ; Chaloupka, 1992, dans Fichtenber et Glantz, 2002 ; Moskowitz et coll., 2000, dans Fichtenber et Glantz, 2002 ; Yurekli et Zhang, 2000, dans Fichtenber et Glantz, 2002 ; Wasserman et coll., 1991, dans Fichtenber et Glantz, 2002). Seuls Strobl et Latter (1998) ont enregistré une diminution quotidienne de cigarettes non-significative auprès d'une population d'infirmières. Les résultats obtenus concernant les taux d'abandon tabagique suite à l'implantation de mesures restrictives ou prohibitives sur les lieux de travail sont pour leur part davantage mitigés. Certaines études témoignent en ce sens de l'efficacité des interdictions de fumer au travail (Pierce et coll., 1994, dans Gouv. du Canada, 2003 ; Woodruff et coll., 1993, dans Gouv. du Canada, 2003 ; Stillman et coll., 1990, dans Gouv. du Canada, 2003 ; Stave et Jackson, 1991 ; Hudzinsky et Frohlich, 1990, dans Daughton et coll., 1992 ; Brenner et Mielck, 1992 ; Chaloupka, 1992, dans Fichtenber et Glantz, 2002 ; Moskowitz et coll., 2000, dans Fichtenber et Glantz, 2002 ; Yurekli et Zhang, 2000, dans Fichtenber et Glantz, 2002 ; Wasserman et coll., 1991, dans Fichtenber et Glantz, 2002) alors que d'autres attestent que celles-ci n'encouragent aucunement les travailleurs à cesser de fumer, ou ne le feraient que très faiblement (Daughton et coll., 1992 ; Brigham et coll., 1994 ; Jeffery et coll., 1994 ; Mullooly et coll., 1990 ; Millar, 1988, dans Gouv. du Canada, 2003 ; Brenner et Fleischle, 1994). C'est ainsi que les bienfaits des politiques interdisant l'usage du tabac au travail peuvent être qualifiés de tangibles en ce qui a trait à la diminution de la consommation quotidienne de tabac, mais semblent toutefois demeurer équivoques en ce qui concerne la cessation tabagique.

- 7 Usant des mêmes méthodologies, plusieurs études font état des facteurs influençant l'efficacité des interdictions de consommation de tabac au travail. Parmi ceux-ci figurent les activités de promotion de la santé (Dawley et coll., 1993, dans Gouv. du Canada, 2003 ; Lichtenstein et Glasgow, 1992, dans Gouv. du Canada, 2003, Hocking et coll., 1991, dans Daughton et coll., 1992) et la grande étendue des limites imposées aux fumeurs (Woodruff et coll., 1993, dans Gouv. du Canada, 2003 ; Heimendinger et coll., 1995 ; Farelly et coll., 1999, dans Fichtenberg et Glantz, 2002 ; Glasgow et coll., 1997 dans Fichtenberg et Glantz, 2002 ; Woodruff et coll., 1993, dans Fichtenberg et Glantz, 2002), lesquelles favoriseraient davantage l'arrêt tabagique. Le soutien social des collègues de travail favoriserait l'abandon de la cigarette chez les cols blancs et découragerait celui des cols bleus (Green et Johnson, 1990 ; Sorensen et coll., 1992). Selon les auteurs, la norme sociale qui prévaut chez ces derniers définit le tabagisme comme une habitude de vie socialement acceptée. En effet, on retrouve chez cette population de travailleurs une plus grande acceptation sociale du tabagisme. Par ailleurs, pour tous les travailleurs, le soutien social en dehors du

travail serait davantage influant que celui reçu au travail (Heimendinger et coll., 1995 ; Willemsen et coll., 1996).

- 8 Enfin, le peu de recherches repérées faisant état du quotidien des travailleurs confrontés aux mesures limitatives en matière de consommation tabagique, et recueillant leurs commentaires de manière ouverte, révèlent que les fumeurs se sentent lésés lorsqu'ils doivent s'y soumettre. Ils estiment également que des mesures telles l'installation de fumeurs ventilés doivent être adoptées afin de mieux les accommoder (Daughton et coll., 1992). D'autres études montrent que les fumeurs quittent leur poste de travail pour aller fumer (Borland et coll., 1997) et encore davantage si leur consommation de cigarettes est importante (Borland et Owen, 1995). Les fumeurs sont plus respectueux des politiques anti-tabac lorsque celles-ci sont davantage restrictives, lorsqu'on leur offre un soutien à la cessation tabagique, lorsque l'information sur les mesures restrictives est bien diffusée et lorsque les relations de travail sont saines (Sorensen et coll., 1992).
- 9 De façon générale, il est aisé de constater, après avoir fait un examen de la littérature sur les restrictions tabagiques au travail, que la grande majorité des recherches répertoriées est de nature quantitative. Seules quelques recherches ont laissé place à un nombre très réduit de questions recueillant les commentaires écrits des répondants. De façon globale, elles visent à mesurer l'efficacité des restrictions ou interdictions tabagiques, ou, dans une perspective épidémiologique, à identifier les facteurs en lien avec une plus forte prévalence ou consommation de la cigarette au travail. Peu de chercheurs ont posé leur regard sur les mesures anti-tabac au travail avec une approche qualitative, d'où l'originalité qui peut être concédée à la démarche qui a été entreprise dans le cadre de la présente recherche.
- 10 L'emploi de méthodes qualitatives de recherche aide à jeter un nouveau regard sur les restrictions tabagiques au travail et suscite ainsi une réflexion scientifique originale. En plus d'apporter de nouveaux éclaircissements quant aux perceptions des travailleurs face à l'application d'une mesure anti-tabagique, la façon de faire utilisée permet, par ailleurs, de contextualiser sa mise en vigueur. La problématique, envisagée dans l'étude de l'interdiction québécoise de fumer au travail (*Loi sur le tabac*), permet, pour sa part, d'envisager la notion d'efficacité dans une toute autre perspective que celle retrouvée dans la revue de littérature s'attardant aux mesures anti-tabagiques au travail.

2.3 Quelques informations relatives à la *Loi sur le tabac*

- 11 Au Québec, c'est à la lumière du mouvement de l'approche globale sur le tabagisme, lancé en 1986 par l'Organisation mondiale de la santé, qu'une vaste campagne de lutte contre le tabac s'est amorcée (MSSS 1996). L'enjeu de la lutte québécoise (MSSS 1996), tout comme celui de la lutte canadienne (Gouv. du Canada, 2001) est, depuis, de débanaliser et de dénormaliser l'usage du tabac.
- 12 À l'instar de ce mouvement mondial, la première *Loi* québécoise régulant les comportements tabagiques a été mise de l'avant. La *Loi sur la protection des non-fumeurs* (1986) restreignait alors l'usage du tabac dans certains lieux publics (organismes gouvernementaux, municipaux ou scolaires, bibliothèques, salles de conférence, de cours ou de séminaires, ascenseurs, etc.). Il fallut attendre 1995, afin que le Ministre de la santé et des services sociaux de l'époque, monsieur Jean Rochon, annonce une intensification des efforts visant la réduction du taux de tabagisme au sein de la population québécoise. Une consultation entreprise auprès de ses partenaires sociaux (MSSS, 1996) est ainsi à

l'origine du projet de la *Loi sur le tabac*, adoptée en juin 1998 et entrée en vigueur à l'automne 1998 (L.Q.1998, c.33). L'application de certains articles, dont ceux relatifs aux milieux de travail, a toutefois été reportée en décembre 1999. Dans une perspective législative, la *Loi sur le tabac* embrasse plusieurs aspects de la pratique tabagique. Ses principaux objectifs étant de régir l'usage du tabac, la vente, la publicité et la promotion du produit. Plus particulièrement, dans le cas qui nous intéresse, la *Loi* légifère les pratiques tabagiques dans les lieux de travail. Le chapitre II du projet de *Loi 444* traite des restrictions de l'usage du tabac dans certains endroits. Il y est énoncé qu'il est dorénavant interdit de fumer dans les milieux de travail clos, à l'exception de ceux situés dans une demeure. Notons au passage que la responsabilité de faire respecter cette *Loi* incombe aux employeurs. Le législateur leur suggère d'ailleurs de soumettre les contrevenants à la *Loi* aux mesures disciplinaires habituelles de l'entreprise.

3. La méthode

- 13 Pour réaliser la recherche, deux études de cas dans deux usines québécoises distinctes ont été réalisées au cours de l'été 2002, soit un an et demi après l'application de la *Loi sur le tabac* dans ces milieux. La documentation relative à sa gestion, l'observation de travailleurs et des entretiens avec ceux-ci, des responsables syndicaux et patronaux de deux usines québécoises, ont constitué notre matériel d'analyse. Les résultats qui seront ici présentés sont, par contre, exclusivement issus de l'analyse des verbatim recueillis dans le cadre des entrevues avec les travailleurs. Les entretiens, avec l'accord des sujets qui ont à cet effet signé un formulaire de consentement, ont été captés sur bandes magnétiques. Les employés, libérés sur leur temps de travail par l'employeur afin de pouvoir participer aux entretiens, avaient une quinzaine de minutes chacun à nous accorder. Les discussions ont été écoutées et des résumés d'entrevue parsemés de verbatim jugés pertinents ont été produits. Les condensés rapportent les propos des interviewés portant sur des thèmes préétablis. Ainsi regroupées, les allégations des différents sujets portant sur un même thème ont pu être analysées transversalement. Les propos qui seront présentés dans la section des résultats ne sont pas anecdotiques. Ils se veulent plutôt le reflet de ce que plusieurs travailleurs ont exprimé, mais dans des mots différents.
- 14 Les entretiens réalisés dans le cadre de l'étude sont de type semi-directif. Les thèmes abordés avec les travailleurs peuvent être regroupés en quatre sous-ensembles. Le premier contient les informations factuelles sur les interviewés. Dans la première partie de l'entrevue, les travailleurs étaient appelés à nous décrire leur poste de travail de même que les tâches qu'ils exécutent au cours d'une journée habituelle de travail. Ensuite, quelques questions portant sur leurs habitudes tabagiques actuelles et passées leur étaient posées. À la fin de l'entrevue, des informations supplémentaires nous permettant d'en savoir plus sur eux étaient recueillies : âge, ancienneté au sein de l'usine, horaire de travail, histoire de vie de travail, etc. Dans le deuxième sous-ensemble, on retrouve des questions relatives à la période précédant l'application de la *Loi sur le tabac* dans l'usine. Les interviewés étaient alors interrogés sur les comportements tabagiques des travailleurs à l'intérieur de l'usine (et sur leurs propres comportements dans l'usine lorsqu'il s'agissait de fumeurs). On leur demandait aussi leur avis sur la présence de la fumée secondaire avant la mise en vigueur de l'interdiction nationale de fumer au travail. Le troisième sous-ensemble de la rencontre portait essentiellement sur l'arrivée de la *Loi*

sur le tabac dans l'usine. Les propos recueillis dans cette partie de l'entrevue ne font pas tous l'objet du présent article. On demandait alors aux travailleurs de nous entretenir sur la manière dont l'entreprise a préparé les travailleurs à l'arrivée de la nouvelle *Loi*. On les interrogeait sur la réception que les travailleurs (et eux-mêmes) ont réservée à la *Loi* (protestation, conformisme, etc.). Enfin, on leur demandait également quel rôle le syndicat a joué dans la mise en application de la *Loi sur le tabac*. Le dernier sous-ensemble de questions portait, pour sa part, sur la période qui a suivi la mise en vigueur de la *Loi*, et plus précisément sur les mois précédant l'entretien. On demandait alors aux travailleurs de discuter sur les comportements de fumeurs dans l'entreprise (et sur les leurs s'ils étaient fumeurs), sur les possibles dénonciations des contrevenants, l'application des sanctions, etc. Mais pour ce sous-ensemble, l'essentiel des propos pris en compte dans cet article portaient sur la qualité actuelle de l'air dans l'entreprise. De même, on questionnait ici les travailleurs sur leurs opinions vis-à-vis la *Loi*.

3.1 La sélection des unités d'analyse

- 15 La sélection des deux usines où s'est déroulée l'étude a été effectuée en fonction de certains critères, soit le type de procès de travail, la gestion patronale et syndicale de la *Loi sur le tabac* de même que son incidence sur le tabagisme. Dans le but d'aller chercher la plus grande diversité possible, nous en avons choisi deux qui ont recours à des procès de travail différents, qui gèrent différemment la *Loi sur le tabac* et qui, par ailleurs, n'ont pas vu, selon plusieurs témoignages, leur taux de tabagisme fluctuer de la même façon suite à son entrée en vigueur. Notons au passage que l'intérêt pour la recherche de la partie patronale et syndicale des usines était également un critère de sélection.
- 16 Une sélection des personnes interrogées dans le cadre de l'étude a également été effectuée. En ce qui concerne la sélection des travailleurs, le nombre d'entretiens à effectuer a été limité à neuf dans chacune des usines. Ce nombre nous a permis d'atteindre le niveau de saturation attendu. Notre intention était d'interviewer, dans chacune des usines, trois fumeurs, trois ex-fumeurs et trois non-fumeurs, dans le but de recueillir les impressions de tous ces types de consommateurs de cigarettes. Cet objectif a été atteint dans l'une des deux usines, alors que dans l'autre, suite à un malentendu (certains travailleurs ex-fumeurs se sont déclarés non-fumeurs lors de la sélection), ce sont plutôt trois fumeurs, un non-fumeur, et cinq ex-fumeurs qui ont été rencontrés. L'ensemble des travailleurs a, de plus, été choisi sur la base d'autres critères tels le sexe, l'âge, l'ancienneté au sein de l'entreprise et le poste de travail occupé, toujours dans le but d'assurer la meilleure diversité possible. Parmi les ex-fumeurs, on retrouve également une grande diversité quant au moment où ceux-ci ont cessé leur consommation. L'intervalle d'arrêt se situe entre « il y a 25 ans », et « il y a quelques mois ». Parmi ceux qui ont arrêté récemment, plusieurs avouent que leur décision a été influencée soit par la mise en vigueur de la *Loi sur le tabac*, soit par l'ensemble de la campagne gouvernementale anti-tabagique. Pour leur part, les fumeurs interrogés fument de manière que l'on peut qualifier d'intensive (entre 1 et 2 paquets de cigarettes par jour), et le font, pour la grande majorité, depuis un grand nombre d'années.
- 17 Dans les deux usines étudiées, ce sont les responsables syndicaux du dossier sur le tabagisme qui ont facilité le contact avec les sujets.

4. Les usines étudiées

- 18 Afin de mieux contextualiser les résultats qui seront exposés plus loin, nous présentons, dans un premier temps, les procès de travail des deux usines étudiées. D'abord, l'**usine A** en est une où sont produites de grandes quantités de cuisinières à la chaîne. Le travail y est répétitif et aucune qualification particulière n'est requise pour l'effectuer. La cadence du travail est imposée par les machines alors que les employés n'ont aucune responsabilité autre que l'exécution de gestes répétitifs. Les salaires et avantages sociaux y sont modestes, quoique au-dessus des seuils minimaux exigés par la *Loi sur les normes du travail*. Par ailleurs, les interactions entre les travailleurs y sont réduites, en raison du bruit qui règne dans l'usine et du fait que plusieurs travailleurs sont « attachés » à une chaîne. Peu de contremaîtres y sont présents. Le style de gestion, à notre avis, peut être qualifié d'autoritaire. Enfin, le pouvoir syndical nous est apparu particulièrement faible.
- 19 Pour sa part, l'**usine B** est une usine de « process » où est fabriqué de l'aluminium. Certains travailleurs sont embauchés pour leur formation spécifique (souvent de niveau secondaire spécialisé), alors que d'autres n'ont aucune qualification à l'embauche. Les travailleurs y sont davantage libres de leurs mouvements, comparés à ceux de l'usine précédente, et le travail y est moins monotone. De l'avis général, les conditions salariales et les avantages sociaux y sont particulièrement élevés, les plus élevés de cette industrie au Québec. Les possibilités de contacts entre les employés sont multiples puisque, notamment, plusieurs aires de repos se retrouvent un peu partout dans l'usine. Son syndicat est très fort, ce qui confère un certain pouvoir au quotidien aux employés vis-à-vis leur contremaître. Habités de ne pas s'en laisser imposer, les travailleurs imposent parfois leurs propres règles à leur contremaître.

4.1 Application différenciée de la *Loi*

- 20 La présentation de la façon dont la *Loi sur le tabac* est prise en main au sein des entreprises étudiées semble, dans un deuxième temps, fort utile afin de bien mettre en perspective les résultats présentés. À cet effet, la gestion patronale de la *Loi*, dans les usines investiguées, s'est montrée différente. D'un côté, à l'usine A, peu de mesures ont été mises en place pour aider les gens à mettre fin à leur tabagisme. Le soutien offert aux fumeurs y est minime (les travailleurs ont accès à une assurance médicaments qui rembourse les timbres de nicotine prescrits pour cesser de fumer). Notons tout de même que plusieurs activités de soutien à la cessation tabagiques avaient été organisées en 1998-1999 dans cette usine afin de préparer les travailleurs à la mise en place de l'interdiction de fumer. Celles-ci ont brusquement cessées au moment de l'entrée en vigueur de la *Loi*, lequel a coïncidé avec la mise à pied de l'infirmière industrielle de l'usine, seule responsable du dossier portant sur le tabagisme. Donc, dans l'usine A, seules les obligations relatives à la *Loi* y sont observées (affichage, mesures disciplinaires). Notons également que l'employeur voit, de façon résolue, au bon respect de la *Loi*. Toutefois, il atteste manquer de moyens pour le faire adéquatement. Enfin, dans l'usine A, bien que préoccupés par la santé des travailleurs les membres de l'exécutif syndical disent ne pas pouvoir faire beaucoup face à la *Loi*, si ce n'est que de défendre les employés qui déposent des griefs relatifs aux infractions à cette *Loi*.

- 21 De l'autre côté, à l'usine B, l'employeur siège au comité de lutte contre le tabac de l'entreprise, investit de grosses sommes dans un programme d'aide à la cessation tabagique en clinique et se préoccupe des résultats que ceux-ci produisent. L'employeur de l'usine B respecte également l'obligation d'affichage imposée par la *Loi* annonçant qu'il est interdit de fumer à l'intérieur de l'usine. Toutefois, en ce qui concerne les mesures disciplinaires, il n'en est pas encore arrivé à émettre des sanctions aux contrevenants, notamment en raison des protestations des employés tenues face à l'éventualité de mise en place de telles pratiques. Pour leur part, plusieurs membres de l'exécutif du syndicat local sont impliqués dans le programme de lutte contre le tabagisme de l'usine, et ce, de manière très proactive et enthousiaste.

5. Résultats

- 22 Des conversations informelles que nous avons eues, quelques mois avant le début de l'étude, avec nombreux employés de différentes usines nous avaient permis de constater que, pour plusieurs, la *Loi sur le tabac* constitue catégoriquement un non-sens. Lors des entretiens menés dans le cadre de l'étude, cette idée est demeurée récurrente. Aucune distinction entre les travailleurs des deux usines ne peut, sur ce point, être établie. Nous vous présentons ici l'articulation de cette représentation que nous avons découpée en trois parties distinctes mais complémentaires. La première partie expose le non-sens de la *Loi* évoqué en raison de la configuration des lieux de travail. Nous verrons que plusieurs travailleurs en usine considèrent la fumée secondaire produite par les fumeurs généralement peu nuisible puisque rapidement évacuée en raison de la vaste étendue des lieux de travail (notamment en terme de hauteur des plafonds) ou de la proximité d'une porte de garage. Les deuxième et troisième parties sont en lien avec la qualité de l'air en usine. D'une part, il sera montré que les travailleurs comprennent difficilement pourquoi on leur demande de cesser de polluer l'usine avec la fumée de cigarette, alors que, par ailleurs, ceux-ci sont exposés à diverses sources de polluants industriels. C'est là, en outre, le cœur de leurs récriminations vis-à-vis la *Loi sur le tabac*. D'autre part, nous verrons que les travailleurs n'ont perçu nulle amélioration de la qualité de l'air qu'ils respirent dans l'usine, suite à la mise en vigueur de la *Loi*.

5.1 Non-sens lié à la configuration des lieux de travail

- 23 Dans un premier temps, plusieurs travailleurs qui ont été interviewés questionnent la pertinence de l'application de la *Loi sur le tabac* dans leur milieu de travail, et ce, particulièrement en raison de la configuration de leurs propres lieux de travail. Selon eux, la hauteur des plafonds, la grande superficie des usines et la présence d'énormes portes « de garage » les ont toujours empêchés d'être incommodés par la fumée secondaire (avant l'arrivée de la *Loi*). Les propos tenus par un non-fumeur de l'usine B et par un ex-fumeur de l'usine A illustrent bien cette idée.

« Y'a tellement de place pour fumer, ça dérangerait personne. Quand t'as un garage pis le plafond est à 20 pieds dans les airs, ça me dérange pas. »

Non-fumeur, usine B « La fumée de cigarette, surtout avec la grandeur d'espace qu'il y a ici, s'il y a un gars qui fume, tu t'en aperçois pas ben ben. C'est tellement grand que ça s'évapore ben ben vite. »

Ex-fumeur, usine A

- 24 Avant que la *Loi* ne bannisse l'usage du tabac dans les milieux de travail, quelques non-fumeurs se plaignaient tout de même de la présence des fumeurs. Nous avons remarqué qu'il s'agissait bien souvent de travailleurs, qui, dans le cas de l'usine A, sont attachés à une chaîne et se retrouvent à proximité de fumeurs, sans pouvoir s'en éloigner, procès de travail oblige. Pour ce qui est de l'usine B, les travailleurs qui ont déclaré être les plus incommodés sont ceux confinés dans des espaces restreints qu'ils ont dû, à une certaine époque, partager avec les fumeurs. Les ponts roulants, les salles de contrôle, les salles de conférence, les salles à dîner et les salles de repos comptent parmi les endroits où l'inconfort était davantage ressenti.
- 25 En bref, les opinions divergent quant à l'embarras causé par la fumée secondaire dans les usines. Celle-ci dérange surtout là où elle n'est pas évacuée, ce qui semble constituer une infime proportion de l'espace occupé par les travailleurs d'usine.

5.2 Non-sens lié à la présence d'autres polluants dans les usines

- 26 Pour plusieurs, dans les usines, il ne fait pas sens de réduire la pollution produite par les cigarettes, laquelle est réputée affecter la santé des non-fumeurs si, par ailleurs, ceux-ci considèrent être exposés à des polluants industriels jugés tout autant et même davantage nuisibles. Plusieurs travailleurs des deux usines rencontrés nous ont entretenus de la piètre qualité de l'air respiré dans l'usine. Dans l'usine A, la pollution se présente, selon les travailleurs, principalement sous forme de poussière de laine minérale et d'émanation provenant de chariots élévateurs au gaz propane. Dans l'usine B, la pollution proviendrait principalement des vapeurs émises dans les salles de cuves. Lors de notre visite à l'usine B, nous avons nous-mêmes été incommodés lorsque nous sommes passés près de ces cuves.
- 27 Les extraits suivants permettent de bien cerner pourquoi, en ce sens, nombreux travailleurs d'usine considèrent la *Loi sur le tabac* comme étant irrationnelle.
- « Avec les gaz qu'on respire, mettez de l'emphase beaucoup plus sur les contaminants. »
 Non-fumeur, Usine B « Pis le gars qui fume il dit l'(Usine B) fait tellement de boucanne pis de poussière pis de pollution, écoute c'est pas ma cigarette qui va changer quelque chose. »
 Non-fumeur, Usine B « La poussière, pis même aujourd'hui encore, vous iriez vous promener, c'est bien pire que ce que les gars y fument, les gars, ce qu'ils fument pis ce qu'il y a de l'autre bord, là c'est rien. »
 Ex-fumeur, usine A
- 28 Ainsi, selon les propos tenus lors des entrevues, il semblerait que les travailleurs d'usine seraient prêts à accepter la *Loi sur le tabac* au travail, mais surtout si l'entreprise était également prête à contribuer à l'assainissement de l'air respiré par ses travailleurs. Dans le cas contraire, une plus forte résistance est à prévoir. Mais, puisque les règlements portant sur la consommation de tabac en entreprise sont imposés par une autorité extérieure et supérieure, soit l'État, les actions des employeurs mandatés par celui-ci pour émettre des sanctions sont légitimées aux yeux des travailleurs qui finissent par se résigner ou dont les frustrations demeurent vaines.
- 29 C'est ainsi que les travailleurs d'usine réclament la cohérence auprès de leur employeur. Ils trouvent illogique de devoir réduire la pollution qu'ils produisent via la fumée secondaire de cigarette si, par ailleurs, ils sont exposés aux polluants industriels qui

nuisent également à leur santé. Percevant que leur environnement de travail a un effet négatif sur la santé, ils se sentent frustrés lorsqu'on demande aux fumeurs de cesser de fumer au travail, sous prétexte d'améliorer la qualité de l'air de l'usine, et par ricochet, la santé des travailleurs. L'argument qui suit vient soutenir cette perception.

5.3 Non-sens lié à l'amélioration négligeable de la qualité de l'air

- 30 Les employés rencontrés dans le cadre de notre étude perçoivent que le fait d'éliminer la fumée de cigarette dans les endroits de l'usine où l'air est vicié n'a pas eu pour effet d'améliorer la qualité de l'air ambiant. Ainsi, pour eux, il n'est pas normal qu'une *Loi* qui est censée avoir été adoptée dans le but d'améliorer la santé des travailleurs ait un impact si peu palpable. Les témoignages qui suivent illustrent bien cette impression (ici les témoignages ne proviennent que de l'usine A, puisque les infractions à la *Loi* ne sont pas sanctionnées par l'employeur dans l'usine B).

« C'est tellement gros ici que ça paraît pas vraiment là (que la qualité de l'air s'est améliorée) par rapport à la cigarette. C'est sûr qu'il y a autre chose de pire (les chariots élévateurs au gaz). »

Ex-fumeur, usine A « Je ne pense pas que la qualité de l'air s'est améliorée depuis l'arrivée de la *Loi*. »

Non-fumeur, usine A

- 31 D'ailleurs, le cynisme, dont font preuve bon nombre de personnes interviewées, vient confirmer cette perception d'illogisme. En effet, plusieurs nous ont affirmé qu'il est plus facile pour le Gouvernement de s'ingérer dans la vie privée des personnes que de regarder les problèmes en face et ainsi d'attaquer les vrais responsables de la détérioration de la santé des travailleurs. Les employés d'usine pointent ainsi du doigt tous les procédés industriels qui, selon eux, demeurent néfastes pour leur santé. Ils admettent que le tabagisme est un fléau sur lequel il faut travailler, mais considèrent qu'il ne s'agit pas là de la seule cible à atteindre. S'il veut responsabiliser les individus, le Gouvernement devrait également le faire avec les entreprises. Tel est leur avis.

6. Discussion

- 32 Grâce aux données recueillies dans le cadre d'entrevues avec des travailleurs d'usine, nous avons pu constater que, pour eux, la *Loi sur le tabac* représente un non-sens. Pour certains, la fumée secondaire apparaît comme étant peu nuisible en raison de la vaste étendue des lieux et de son évacuation, facilitée notamment par la présence de grandes ouvertures sur l'extérieur, d'où l'inutilité, toujours selon eux, d'interdire le tabagisme en usine. Pour tous, l'élimination de la pollution produite par le tabac demeure inconsistante si, par ailleurs, ils continuent d'être exposés à celle produite par les procédés industriels. Enfin, l'amélioration de la qualité de l'air, suite à l'arrivée de la *Loi sur le tabac* en usine, ne s'est fait que très faiblement ressentir.
- 33 L'analyse des entrevues réalisées auprès de travailleurs d'usine permet de constater qu'il existe un décalage important entre leurs perceptions portant sur les effets de la fumée secondaire et les connaissances scientifiques à ce sujet. En ce sens, plusieurs des travailleurs interviewés considèrent que, parce que l'endroit dans lequel ils travaillent est vaste, ils ne sont pas affectés par la fumée secondaire produite par les fumeurs. Les données scientifiques montrent plutôt que bien que le volume d'une pièce soit

considérable ou même qu'elle soit aérée, cela ne fait que diluer la concentration de la fumée secondaire présente dans l'air ambiant, sans pour autant la faire disparaître ni même assainir l'air. Effectivement, à ce jour, les recherches tendent à montrer que peu importe la concentration de fumée secondaire qui se retrouve dans un espace donné des conséquences néfastes sur la santé de ceux qui y sont exposés se font ressentir ; il n'existe pas de seuil connu d'exposition sécuritaire aux éléments cancérigènes contenus dans ce polluant (Gouv. du Canada, 2003). Notons au passage que Gauvin (2003) démontre, par ailleurs, qu'une simple exposition à la fumée secondaire de 8 à 20 minutes entraîne une augmentation du rythme cardiaque, une réduction de l'apport en oxygène, la constriction des vaisseaux sanguins et a pour effet d'augmenter la tension artérielle.

- 34 Le sentiment des ouvriers d'usine de ne pas être incommodés par la fumée secondaire, parce qu'elle est, croient-ils, dissipée dans la vaste étendue de l'usine, pourrait bien, à notre avis, expliquer en partie l'acceptation sociale du tabagisme propre à cette catégorie de travailleurs identifiée par des recherches relevées dans la littérature (Green et Johnson, 1990 ; Sorensen et coll., 1992). De nouvelles études plus poussées en ce sens seraient toutefois nécessaires.
- 35 Les résultats présentés rappellent l'importance du sens qui est donnée à une mesure de santé publique par ceux sur qui elle s'applique. Nous avons vu que, pour plusieurs travailleurs d'usine, la *Loi sur le tabac* est perçue comme étant irrationnelle, notamment parce qu'ils ne croient pas à ses effets positifs sur la santé des non-fumeurs. Ainsi, cette catégorie d'employés semble démontrer une plus grande acceptation sociale de cette habitude de vie nocive, ce qui a par ailleurs des répercussions sur les comportements de leurs collègues fumeurs (Green et Johnson, 1990 ; Sorensen et coll., 1992).
- 36 Dans un autre ordre d'idées, les données recueillies dans le cadre de l'étude ont permis de mettre en lumière un autre écart entre les perceptions des travailleurs d'usines et les connaissances scientifiques : alors que, pour plusieurs, la nocivité de l'usage du tabac est insignifiante si on la compare à celle résultant de l'exposition à certains polluants industriels, les recherches montrent plutôt que la combinaison de l'exposition à des polluants industriels et de l'usage du tabac multiplie et intensifie les effets négatifs que ces sources provoquent individuellement sur la santé des individus (Douville, 1990, dans Gouv. du Canada, 2003). La lutte à mener contre le tabagisme est d'autant plus pertinente auprès de cette catégorie de travailleurs. Toujours en ce sens, à l'heure actuelle du moins, aucune priorité ne doit toutefois être donnée à certaines sources de pollution (la fumée de cigarette) au profit d'autres (polluants industriels).
- 37 Alors que la *Loi sur le tabac* élimine à la source la fumée de tabac, il semble que toutes causes de pollution industrielle ne soient pas encore à ce jour complètement éliminées et ce, malgré l'application de la Loi sur la santé et la sécurité du travail qui concerne les polluants industriels. Ces deux législations ne semblent pas avoir la même force ni la même portée. À cet effet, les témoignages des travailleurs rencontrés sont éloquentes. De plus, à cet égard, l'enquête Sumer 94 menée en France (Héran-LeRoy et Sandret, 1994) signale qu'il existe une forte disparité d'exposition à des agents polluants selon la catégorie socioprofessionnelle, les ouvriers étant beaucoup plus nombreux (54 %) à être exposés à de tels produits, dont certains sont cancérigènes, que les cadres (8 %).
- 38 L'étude permet enfin de se questionner pour éclairer l'examen de l'efficacité de la *Loi* en regard de l'amélioration de la qualité de l'air au travail et de la santé des fumeurs et des non-fumeurs. Aucune étude, à ce jour, n'a démontré l'amélioration de la santé des travailleurs suite à l'implantation d'une interdiction de fumer au travail. Il apparaît

pourtant urgent de connaître l'impact de telles mesures. Les études s'intéressant à l'efficacité des normes anti-tabac au travail se limitent malheureusement à calculer les effets des interdictions de fumer au travail sur l'intensité et la prévalence du tabagisme, sans toutefois tenir compte de leurs effets sur la santé des travailleurs touchés par de telles mesures. De plus, les recherches recensées prennent rarement considération de la catégorie socioprofessionnelle à laquelle appartiennent les travailleurs interrogés. Lors de l'analyse d'autres verbatim recueillis dans le cadre de la même étude, nous avons constaté que l'entrée en vigueur de la *Loi* a été, pour plusieurs fumeurs, l'occasion d'essayer de cesser de fumer. Toutefois, comme nous l'avons constaté dans la revue scientifique, il apparaît plus difficile pour les travailleurs au bas de la hiérarchie d'une entreprise de cesser de fumer, notamment parce qu'ils vivent et travaillent dans des conditions plus complexes. La catégorie socioprofessionnelle à laquelle appartiennent les populations de travailleurs étudiés devrait être prise en compte dans l'étude de l'efficacité des mesures anti-tabagiques, peu importe les dimensions auxquelles ce concept se réfère. L'ambiguïté des résultats obtenus par les recherches présentées en début d'article et portant sur l'efficacité des mesures interdisant l'usage du tabac au travail, pourrait d'ailleurs, en partie, s'expliquer en raison de l'absence de considérations en ce sens.

7. Conclusion

- 39 La revue de littérature constituée au début de cette analyse nous a permis de constater la présence de deux lacunes importantes dans la recherche en sciences sociales portant sur les restrictions tabagiques au travail. D'abord, aucune recherche sur le sujet ayant recours à une méthode qualitative consistante permettant de recueillir des données autres que statistiques n'a été repérée. Ensuite, au Québec, aucune autre se préoccupant des répercussions de la *Loi sur le tabac* n'a, jusqu'à présent, été effectuée alors que celle-ci est en vigueur depuis plus de cinq ans. Notre étude a notamment cherché à combler ces lacunes au plan de la littérature scientifique. Notons au passage qu'une recension des écrits a également permis d'identifier les travailleurs en usine comme étant particulièrement nombreux à fumer et à éprouver de grandes difficultés à cesser de le faire. La problématique considérée a, par ailleurs, permis d'envisager différemment le concept d'efficacité des interdictions de fumer au travail en suggérant de tenir compte de leurs effets sur la qualité de l'air au travail et sur la santé des travailleurs.
- 40 Au terme de cette recherche, nous signalons que les employeurs doivent être sensibilisés quant à l'importance d'envisager la question de la qualité de l'environnement de travail de manière globale. Ils doivent savoir que, s'ils consentent à participer de manière probante à l'amélioration de la qualité de l'air au travail, les travailleurs seront probablement prêts à également faire leur bout de chemin et ainsi respecter la *Loi sur le tabac*, voire à cesser de fumer. Ces conscientisations en matière d'hygiène au travail semblent être la voie nécessaire à la baisse des taux de tabagisme dans les usines, lesquels milieux de travail sont rarement considérés comme sains. Bien entendu, d'autres facteurs, dont certains ont par ailleurs été identifiés par d'autres résultats de notre recherche (par exemple l'aide à la cessation tabagique), doivent également être considérés.
- 41 Le tabagisme est une question de santé publique qui dépasse le cadre des relations de travail. Au-delà de la simple application de la *Loi sur le tabac*, il est clair que d'autres

actions doivent être posées avec une volonté concrète de réduire le tabagisme. Ce n'est pas parce que la *Loi sur le tabac* a été adoptée qu'elle est uniformément appliquée dans les milieux de travail et que l'on doit considérer que cette question est réglée.

- 42 Les résultats présentés dans cet article doivent toutefois tenir compte des limites de l'étude. Ainsi, la petite taille des échantillons de travailleurs, et le fait qu'ils aient été recrutés sur deux sites de travail uniquement en limitent leur portée. Par ailleurs, un plus grand échantillon de fumeurs et d'ex-fumeurs aurait été souhaitable et aurait permis de présenter les perceptions d'un plus grand éventail de profils de ces catégories de personnes interviewées. Les fumeurs rencontrés notamment fumaient tous de façon intense et depuis très longtemps. Il aurait été intéressant de recueillir les propos de personnes qui s'adonnent au tabagisme de manière plus modérée et depuis moins longtemps.

BIBLIOGRAPHIE

- Borland, R., Cappiello, M., Owen N. (1997). Leaving work to smoke. *Addiction*, 92, 10, 1361-1368.
- Borland, R., Owen, N. (1995). Need to Smoke in the Context of Workplace Smoking Bans. *Preventive Medicine*, 24, 1, 56-60.
- Bouyer, S., Gaffet, A. (1997). *Anthropologie du tabac*. Éditions L'Harmattan, Paris.
- Brenner, H., Fleischle, B. (1994). Smoking Regulations at the Workplace and Smoking Behavior : A Study from Southern Germany. *Preventive Medicine*, 23, 230-234.
- Brenner, H., Mielck, A. (1992). Smoking Prohibition in the Workplace and Smoking Cessation in the Federal Republic of Germany. *Preventive Medicine*, 21, 252-261.
- Brigham, J., Gross J., Slitzer M.L., Felch, L.J. (1994). Effects of a Restricted Work-Site Smoking Policy on Employees who Smoke. *American Journal of Public Health*, 84, 773-778.
- Brisson, C., Larocque, B., Moisan J., Vézina, M. Dagenais, G.R. (2000). Psychosocial Factors at work, Smoking, Sedentary Behavior, and Body Mass Index : A prevalence Study Among 6 995 White Collars. *Journal of Occupational and Environmental Medicine*, 42, 1, 40-46.
- Caplan, R.D., Cobb, S., French, J.R.P. (1975). Relationships of Cessation of Smoking with Job Stress, Personality, and Social Support. *Journal of Applied Psychology*, 60, 211-219.
- Chalopka, F. (1992). Clean Indoor Air Laws, Addiction and Cigarette Smoking. *Applied Economics*, 24, 193-205.
- Chauvel, L. (1999). Du pain et des vacances : la consommation des catégories socioprofessionnelles s'homogénéise-t-elle (encore) ? *Revue française de sociologie*, 40, 1, 79-96.
- Daughton, D.M., Andrews, C.E., Orona C.P., Patil K.D., Rennard, S.I. (1992). Total Indoor Smoking Ban and Smoker Behavior. *Preventive Medicine*, 21, 670-676.
- Dawley, L.T., Dawley, H.H., Glasgow, R.E., Rice, J., Correa, P. (1993). Worksite Smoking Control, Discouragement, and Cessation. *International Journal of Addiction*, 28, 719-733.

- Douville, J.A. (1990). *Active and Passive Smoking Harzards in the Workplace*. New York : Van Nostrand Reinhold.
- Farally, M.C., Evans, W.N., Sfekas, A.E. (1999). The Impact of Workplace Smoking Bans : Results from a Nation Survey. *Tobacco Control*, 8, 272-277.
- Fichtenberg C. M., Glantz S. A. (2002). Effect of Smoke-Free Workplaces on Smoking Behaviour : Systematic Review. *British Medical Journal*, 325, 188-191.
- Gauvin, J.-P. (2003). La cigarette, un contaminant très présent en milieu de travail. *Travail et santé*, 19, 4, 40-42.
- Giovino, G., Pederson, L., Trosclair, A. (2000). *The Prevalence of Selected Cigarette Smoking Behaviors by Occupation in the United States. Work, Smoking and Health : A NIOSH Scientific Workshop*. Washington, DC : NIOSH.
- Glasgow, R.E., Cummings, K.M., Hyland, A. (1997). Relationship of Worksite Smoking Policies to Changes in Employee Tobacco Use : Findings from COMMIT. *Tobacco Control*, 6, suppl 2, S44-S48.
- Goldthrope, J.H., Lockwood, D., Bechhofer F., Platt, J., (1972). *L'ouvrier de l'abondance*, Paris, Éditions du seuil.
- Gouvernement du Canada, Groupe consultatif de travail sur la lutte contre le tabagisme du Comité consultatif sur la santé de la population (2001). *La stratégie nationale : aller vers l'avant*. Rapport d'étape fédéral, provincial, territorial 2001 sur la lutte contre le tabagisme.
- Gouvernement du Québec. *Loi sur le tabac*, Éditeur officiel du Québec.
- Gouvernement du Québec, Ministère de la Santé et des Services sociaux (1999). *Loi sur le tabac, pour que tout le monde respire, modalités d'application de la loi à l'intention des exploitants dans les milieux de travail et les lieux fermés où l'on accueille du public : vos choix et vos responsabilités*, édition par le ministère de la Santé et des Services sociaux, Direction des communications.
- Gouvernement du Québec, ministère de la Santé et des Services sociaux (1999), *Loi sur le tabac, propositions à l'intention des exploitants d'une stratégie d'implantation des mesures concernant l'usage du tabac dans les milieux de travail et les lieux fermés où l'on accueille du public*, édition par le ministère de la Santé et des Services sociaux, Direction des communications.
- Green K.L., Johnson J.V. (1990). The Effects of Psychosocial Work Organization on Patterns of Cigarette Smoking among Male Chemical Plant Employees. *American Journal of Public Health*, 80, 11., 1368-1371.
- Gritz E.R., Thompson B., Emmons K., Ockene J.K., McLerran D.F., Nelson I.R. (1998). Gender differences among smokers and quitters in the working Well Trials. *Preventive Medicine*, 27, 553-561.
- Hall, E.M. (1989). Gender, Work Control, and Stress : a Theoretical Discussion and an Empirical Test. *International Journal of Health Services*, 19, 725-745.
- Heimendinger, J., Feng, Z., Emmons, K., Stoddard, A., Kinne S., Biener L., Sorensen G., Abrams D., Varnes, J., Boutwell B. (1995). The Working Well Trial : Baseline Dietary and Smoking Behaviors of Employees and Related Worksite Characteristics. *Preventive Medicine*, 24, 180-193.
- Hellerstedt W.L., Jeffery R.W. (1997). The association of job strain and health behaviours in men and women. *International Journal of Epidemiology*, 26, 575-583.
- Héran-LeRoy O., Sandret N. (1994). Santé et travail : Les premiers résultats de l'enquête Sumer 1994. *Actualité et dossier en santé publique*, 18.

- Hocking, B., Borland, R., Owen, N., Kemp, G. (1991). A Total Ban on Workplace Smoking is Acceptable and Effective. *Journal of Occupational Medicine*, 33, 163-167.
- House, J.S., Strecher, V., Metzner, H.L., Robbins, C.A. (1986). Occupational Stress and Health Among Men and Women in the Tecumseh Community Health Study. *Journal of Health and Social Behaviors*, 27, 62-77.
- House, J.S., Landis, K.R., Umberson, D. (1988), Social Relationships and Health. *Science*, 241, 540-545.
- Hudzinski, L.G., Frohlich, E.D. (1990). One-Year Study of a No-Smoking Policy in a Medical Institution. *Chest*, 95, 1198-1202.
- Institut canadien de recherches avancées (1991). *Les déterminants de la santé*. Publication No.5, ICRA, Toronto.
- Institut de la statistique du Québec (ISQ). *Enquête sociale et de santé 1998*. ISQ, Québec.
- Institut de la statistique du Québec (ISQ). *Enquête sociale et de santé 1992-93*. ISQ, Québec.
- Jeffery, R.W., Kelder, S.H., Forster, J.L., French, S.A., Lando, H.A., Baxter, J.E. (1994). Restrictive Smoking Policies in the Workplace : Effects on Smoking Prevalence and Cigarette Consumption. *Preventive Medicine*, 23, 78-82.
- Johansson, G., Johnson, J.V., Hall, E.M. (1991). Smoking and sedentary behavior as related to work organisation. *Social Science and Medicine*, 32, 7, 837-846.
- Karasek, R.A., Gardell, B., Lindell, J. (1987). Work and Non-work Correlates of Illness and Behaviour in Male and Female Swedish White Collar Workers. *Journal of Occupational Behaviours*, 8, 187-207.
- Kinne, S., Kristal, A.R., White, E., Hunt, J. (1993). Work-Site Smoking Policies : Population Impact on Washington States. *American Journal of Public Health*, 83, 1031-1033.
- Kornitzer, M., Kittel, F. (1986). How does Stress Exert its Effects—Smoking, Diet and Obesity, Physical Activity ? *Postgrad Medicine Journal*, 62, 695-696.
- Kristein, M.M. (1984). Smoking Policies for the Workplace. *Business Health*, 2, 14-17.
- Landisbergis, P.A., Schnall, P., Deitz, D.K., Warren, K., Pickering, T.G., Schwartz, J.E. (1998). Job strain and health behaviors, results of a prospective study. *American Journal of Health Promotion*, 4, 237-245.
- Lichtenstein, E., Glasgow, R.E. (1992). Smoking Cessation : What Have we Learned Over the Past Decade ? *Journ Consult clin Psychol*, 60, 518-527.
- Lowe, G.S. (2000). *The Quality of Work, a People-Centred Agenda*. Oxford University Press, Canada.
- Mensch, B.S., Kandel, D.B. (1988). Do Job Conditions Influence the Use of Drugs ? *Journal of Health social Behaviours*, 29, 169-184.
- Millar, W.J., Hunter, L. (1990). The Relationship between Socioeconomic Status and Household Smoking Patterns in Canada. *American Journal of Health Promotion*, 5, 36-42.
- Millar, W.J. (1988). *Smoke in the Workplace : An Evaluation of Smoking Restrictions*. Ottawa : Health and Welfare Canada, Health Promotion Directorate, Health Services and Promotion Branch.
- Ministère de la santé et des services sociaux (1996). *Une législation québécoise contre le tabagisme. Un choix pour la santé*. Document de consultation, Gouvernement du Québec, Québec.

Ministère de la santé et des services sociaux (1996). *Une législation québécoise contre le tabagisme. Un choix pour la santé*. Rapport synthèse de la consultation. Gouvernement du Québec, Québec.

Moskowitz, J.M., Lin, Z., Hudes, E.S. (2000). The Impact of Workplace smoking ordinances in California on smoking cessation. *American Journal of Public Health*, 90, 757-761.

Moon, Bang K., Jay, H. K. (2001). Prevalence of Cigarette Smoking by Occupation and Industry in the United States. *American Journal of Industrial Medicine*, 40, 233-239.

Mullooly, J.P., Schuman, K.L., Stevens, V.J., Glasgow, R.E., Vogt, T.M. (1990). Smoking Behavior and Attitudes of Employees of a large HMO Before and After a Work Site Ban on Cigarette Smoking. *Public Health Report*, 105, 623-628.

Nelson, D.E., Emont, S.L., Brackbill, R.M., Cameron, L.L., Peddicord, J., Fiore, M.C. (1994). Cigarette Smoking Prevalence by Occupation in the United States. *Journal of Occupational Environment Medicine*, 36, 516-525.

Netterstrom, B., Kristensen, T.S., Damsgaard, M.T., Olsen, O., Sjol, A. (1991). Job Strain and Cardiovascular Risk Factors : a Cross Sectional Study of Employed Danish Men and Women. *British Journal of Industrial Medicine*, 48, 684-689.

Pierce, J.P., Evans, N., Farkas, A.J., Cavin, S.W., Berry, C., Kramer, M. et coll. (1994). *Tobacco Use in California. An Evaluation of the Tobacco Control Program, 1989-1993*. La Jolla, CA : University of California, San Diego.

Pipper, C., LaCroix, A.Z., Karasek, R.A. (1989). The Relation of Psychosocial Dimensions of Work with Coronary Heart Disease Risk Factors : a Meta-Analysis of five United States Data Bases. *American Journal of Epidemiology*, 129, 483-494.

Roy, L. (1985). *Le point sur les habitudes de vie : Le tabac*. Gouvernement du Québec, Conseil des affaires sociales et de la famille, Québec.

Santé Canada (2000). *Enquête de surveillance de l'usage du tabac au Canada (ESUTC)*.

Santé Canada (1995 à 2000) *Plusieurs documents de la Direction générale de la protection de la santé*.

Slama, K., Karsenty, S., Hirsch, A. (1992). La lutte contre le tabagisme est-elle efficace ? *Évaluations et perspectives*, CFES, Paris.

Soensen, G., Glastow, R.E., Corbett, K., Topor, M. (1992). Compliance with Worksite Nonsmoking Policies : Baseline Results from the COMMIT Study of Worksites. *American Journal of Health Promotion*, 7, 2, 103-109.

Sorensen, G., Stoddard, A.M., Youngstrom, R., Emmons, K., Barbeau, E., Khorasanizadeh, F., Levenstein, C. (2000). Local Labor Unions positions on Worksite tobacco control. *American Journal of Public Health*, 90, 618-620.

Sorensen, G., Emmons, K., Stoddard, A.M., Linnan, L., Avrunin, J. (2002). *Do social Influences contribute to Occupational Differences in Quitting Smoking and Attitudes Towards Quitting ? American Journal of Health Promotion*, 16, 3, 135-141.

Statistiques Canada, division des statistiques sur la santé (1999). *L'enquête nationale sur la santé de la population en 1996-1997*.

Stillman, F.A., Becker, D.M., Swank, R.T., Hantula, D., Moses, H., Glantz, S., Waranch, H.R. (1990). Ending Smoking at the Johns Hopkins Medical Institutions. *Journal of American Medicine Association*, 264, 1565-1569.

Stave, G.M., Jackson, G.W. (1991). Effect of a Total Work-Site Ban on Employee Smoking and Attitudes. *Journal of Occupational Medicine*, 33, 8, 884-90.

- Strobl J., Latter S. (1998). Qualified Nurse Smokers, Attitudes toward a Hospital Smoking Ban and its Influence on their Smoking Behaviour. *Journal of Advance Nursing*, 27, 179-188.
- Wasserman, J., Manning, W.G., newhouse, J.P., Winkler, J.D. (1991). The effects of Excise Taxes and Regulation on Cigarette Smoking. *Journal of Health and Economics*, 9, 159-170.
- Westman, M., Eden, D., Shirom, A. (1985). Job Stress, Cigarette Smoking, and Cessation : The Conditioning Effects of Peer Support. *Social Sciences and Medicine*, 20, 637-644.
- Whelan, E.M. (1984). *A Smoking Gun : How the American Tobacco Industry Gets Away With Murder*. Hardcover, Lippincott Williams & Wilkins.
- Willemsen, M.C., DeVries H., Van Breukelen G., Oldenburg B. (1996). Determinants of intention to quit smoking among Dutch employees : The influence of the social environment. *Preventive Medicine*, 25, 2, 1995-2002.
- Woodruff, T.J., Rosbrook, B., Pierce, J., Glantz, S.A. (1993). Lower Levels of Cigarette Consumption Found in Smoke-Free Workplaces in California. *Arch Intern Med*, 153, 1485-1493.
- Yurekli, A.A., Zhang, P. (2000). The Impact of Clean Indoor Air Laws and Cigarette Smuggling on Demande for Cigarettes : an Empirical Model. *Health and Economics*, 9, 159-170.

RÉSUMÉS

La Loi sur le tabac (1999) visant à réduire le tabagisme interdit notamment l'usage du tabac au travail. Se pose aujourd'hui l'urgence d'un questionnement sur les répercussions de cette dernière dans les différents milieux de travail.

Un examen de la littérature portant sur les restrictions tabagiques au travail indique que les recherches récentes, essentiellement de nature quantitative, visent à mesurer l'efficacité des interdictions et restrictions, ou à identifier les caractéristiques du travail en lien avec le tabagisme. La plus forte prévalence du tabagisme chez les travailleurs d'usines (cols bleus) suggère de porter un regard particulier sur cette population.

Dans une perspective exploratoire, deux études de cas originales ont été menées (été 2002) dans deux usines syndiquées.

Les résultats de la recherche mettent en perspective la perception qu'ont les travailleurs vis-à-vis de la Loi dans les usines. Pour eux, il fait non-sens qu'une Loi visant l'amélioration de la santé soit appliquée dans des milieux considérés laxistes en matière de qualité de l'environnement de travail. La recherche révèle l'importance d'envisager la question de la qualité de l'environnement de travail de manière globale.

The Tobacco Act (1999), which is intended to reduce smoking by banning the use of tobacco at work, has emphasized the urgent need to question the Act's repercussions in various workplaces. A review of the literature on restrictions on the use of tobacco at work shows that recent, primarily quantitative studies are designed to measure the efficiency of bans and restrictions, or to identify work characteristics related to smoking. A greater prevalence of smoking among plant workers (blue collar workers) suggests the focus should be on this population.

Two original exploratory case studies were conducted (summer 2002) in two unionized plants. The research findings show how plant workers perceive the Act. They feel it is illogical that an act intended to improve health is enforced in workplaces considered as taking a lax approach to the quality of the work environment. The research revealed that it is important to consider the issue of the quality of the work environment as a whole.

La Ley sobre el tabaco (1999) con fines de reducir el tabaquismo prohíbe entre otras cosas, el uso del tabaco al trabajo. Hoy se hace la pregunta urgente de sus repercusiones sobre los diferentes medios de trabajo.

Un exámen de los informes sobre las restricciones del tabaco al trabajo expone que las investigaciones recientes, esencialmente de natura cuantitativa, apuntan a medir la eficacia de las prohibiciones y restricciones, o a identificar las características del trabajo en relación con el tabaquismo. La prevalencia más fuerte del tabaquismo en el medio obrero (cuellos azules) sugiere de echar una mirada particular en esta población.

En una perspectiva exploratoria, se ha llevado a cabo dos estudios monográficos originales (verano 2002) en dos fábricas sindicadas.

Los resultados de la investigación ponen de relieve la percepción que tienen los trabajadores cuanto a la Ley en las fábricas. Para ellos, no hay sentido en aplicar una Ley apuntando a mejorar la salud en medios considerados como permisivos con la calidad del ambiente de trabajo. La investigación muestra la importancia de considerar el tema de la calidad del ambiente de trabajo de manera global.

INDEX

Palabras claves : tabaquismo, trabajo, fábrica, ambiente de trabajo, estudio monográfico

Mots-clés : tabagisme, travail, usine, environnement de travail, étude de cas

Keywords : smoking, work, plant, work environment, case study

AUTEUR

JULIE DUSSAULT

Université de Montréal et centre affilié universitaire du Centre de santé et de services sociaux de Québec-Sud, 55 chemin Sainte-Foy, Québec (Québec) G1R 1S9, julie.dussault@ssss.gouv.qc.ca